



Baptême => don à partir de 50 €

Bien sûr, le montant de cette offrande est toujours libre : chacun donne vraiment selon sa conscience et ses possibilités réelles (en toute justice, le chiffre indiqué n'a pas le même poids dans un foyer ayant un ou deux bons salaires que dans un autre vivant avec le Revenu Minimum. Certaines familles pourront donner moins, d'autres plus...).

En rigueur de terme, une prière est toujours gratuite : **on n'achète pas l'efficacité de la grâce de Dieu avec de l'argent** ! Simplement, les responsables de l'Église font appel à la générosité et au bon sens des chrétiens qui demandent le soutien et le service spirituel de l'Église.

En effet, il faut se souvenir que **la religion catholique ne pourrait pas exister en France sans le soutien financier de tous ceux qui lui font appel.**

Merci de votre compréhension.

Le montant de 50 € est à verser de préférence sous forme de chèque à l'ordre : **Secteur Pastoral de Mérignac**